

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marie-Josée Daneault](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7f5296065e83d5ccde46ace0>

Date d'obtention : 2025-04-17 14:21:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Comment agir si je suis en présence d'un acte malveillant.

La trousse est clé en main et nous guide vraiment sur les étapes, et elle est claire.

Beau projet en collaboration avec plusieurs acteurs.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Me sentir plus compétant/selon la loi/de la bonne façon sans nuire à rien, dans ma façon d'agir dans des situations de sextos.

Plus solide face à mes interventions.

Pouvoir me concentrer sur l'aide à apporter aux jeunes sans me demander si je suis ok envers la loi.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas questionner un auteur de geste s'il avait des intentions malveillantes.

Continuer de ne pas juger la victime, rassurer et guider les jeunes qui sont impliqués.